

---

**PRÉSENTS :** Mme Ann MacDonald, présidente (*vidéoconférence*)  
Mme Louise Champoux-Paillé, vice-présidente (*vidéoconférence*)  
Mme Caroline Barbir, secrétaire (*vidéoconférence*)  
Dr Patrick Cossette (*téléconférence*)  
M. Louis Gagnon (*téléconférence*)

**INVITÉES :** Mme Isabelle Demers (*vidéoconférence*)  
Mme Camille Morasse-Bégis (*vidéoconférence*)  
M. Fedor Jila (*vidéoconférence*)  
Mme Anne-Julie Ouellet (*vidéoconférence*)

**RÉDACTION :** Mme Manon Houle, assistante administrative

---

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance extraordinaire et constatation du quorum
  2. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 16 février 2023
  3. Huis clos
    - 3.1. Gouvernance et affaires corporatives  
[REDACTED]
    - 3.2. Ressources humaines
      - 3.2.1. Nomination d'un cadre supérieur
      - 3.2.2. Départ d'un cadre supérieur
  4. Divers
  5. Levée de la séance
- 

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

La présidente, madame Ann MacDonald, souhaite la bienvenue aux membres ainsi qu'aux invitées. Le quorum étant atteint, madame MacDonald déclare l'ouverture de la séance extraordinaire du comité exécutif du conseil d'administration à 17h15.

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2023

La présidente dépose l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 16 février 2023 pour adoption et demande aux membres s'ils désirent y apporter des changements.

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dûment présentée et appuyée**, le comité exécutif du conseil d'administration du CHU Sainte-Justine adopte unanimement l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 16 février 2023.

#### 3. HUIS CLOS

##### 3.1 GOUVERNANCE ET AFFAIRES CORPORATIVES

[REDACTED]

##### 3.2 RESSOURCES HUMAINES

###### 3.2.1 NOMINATION D'UN CADRE SUPÉRIEUR

[REDACTED]

**CECA 23.27 NOMINATION DE MME VALÉRIE VERMETTE AU POSTE DE DIRECTRICE  
ADJOINTE À LA RÉADAPTATION POUR LA DIRECTION DES SERVICES  
MULTIDISCIPLINAIRES, DE LA SANTÉ MENTALE ET DE LA RÉADAPTATION**

**ATTENDU QUE** lorsque des circonstances d'urgence empêchent la convocation du conseil en temps utile, en conformité avec le règlement de régie interne adopté par le conseil d'administration du CHU Sainte-Justine, le comité exécutif du conseil d'administration a compétence pour prendre toute décision du ressort du conseil d'administration ou de l'un de ses comités, sauf les décisions que le conseil doit décider par règlement;

**ATTENDU QUE** le CHU Sainte-Justine est un établissement public régi par la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, c. S-4.2) (ci-après la « LSSSS ») ;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 173 de la LSSS, le conseil d'administration nomme les cadres supérieurs de l'établissement;

**ATTENDU QUE** les articles 3 et 15.1 du *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux* (RLRQ, S-4.2, r. 5.1) prévoient qu'il est de la responsabilité du conseil d'administration de nommer les cadres supérieurs et de déterminer le salaire de ces derniers à l'intérieur de la classe salariale du poste pour lequel ils sont nommés ;

**ATTENDU** la structure organisationnelle adoptée par le conseil d'administration ;

**ATTENDU** la recommandation du comité de sélection s'étant tenu le 18 janvier 2023;

**ATTENDU** la recommandation de la Présidente-directrice générale ;

**EN CONSÉQUENCE, SUR UNE PROPOSITION dûment présentée et appuyée,** le conseil d'administration du CHU Sainte-Justine :

**NOMME** madame Valérie Vermette à titre de directrice adjointe à la réadaptation pour la Direction des services multidisciplinaires, de la santé mentale et de la réadaptation au CHU Sainte-Justine, à temps complet, et ce, à compter du 6 mars 2023 ;

**ACCORDE** à madame Valérie Vermette le salaire prévu à la classe 43 autorisée par le ministère de la Santé et des Services sociaux, soit de 131 303,67 \$ annuellement suite à une augmentation de 10 % du salaire qu'elle recevait.

**3.2.2 DÉPART D'UN CADRE SUPÉRIEUR**

[REDACTED]

**CECA 23.28 DÉPART D'UN CADRE SUPÉRIEUR**

[REDACTED]

**4. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente du comité exécutif du conseil d'administration déclare la séance levée à 17h30.

La présidente,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Ann MacDonald", with a long horizontal flourish extending to the right.

Ann MacDonald

La secrétaire et présidente-directrice générale,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Caroline Barbir", with a long horizontal flourish extending to the right.

Caroline Barbir